

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 04 Mars 2026

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 66

Aujourd'hui, le quatre du mois de Mars de l'An Deux Mil Vingt-six à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Foyer Polyvalent à Castelnau Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 26 février 2026.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MARCHAND – J. NICAISE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU – M. FONMARTY – G. LARRUE – C. COLMONT-DIGNEAU
D. QUETEL – I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT – E. ARRIGONI – D. DEYRES – JJ. MAURIN – A. TEIXEIRA – C. LAGARDE –
W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. HOAREAU -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. PIERRARD – P. GRYNFELTT – M. POUHEY – B. CARRILLON – Th. PETIT –
JC. PREVOSTEAU

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST MEDARD EN JALLES :

- **LE TAILLAN MEDOC** :

- **ST AUBIN DU MEDOC** : P. CLINQUART

Pouvoir (7) :

- B. SAVIN pouvoir à A. PIERRARD (1)
- S. POINEAU à A. PIERRARD (1)
- Th. TRIJOULET à V. LENOIR (1)
- M. POUHEY à A. PIERRARD (1)

- B. DE FRANCOIS à N. GUILBAULT (1)
- M. SAINTOUT à B. CARRILLON (1)
- G. CUYPERS à A. PIERRARD (1)

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 66

Présents : 33 + 33 absents

Suffrages exprimés : 47,066

Pour : 47,066

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation du compte administratif 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 ;

Réuni sous la Présidence du Doyen d'âge, le comité syndical examine le compte administratif de l'exercice 2025 du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc dressé par l'ordonnateur du Syndicat, son Président Henri SABAROT, après que celui-ci ait quitté la séance,

DEPENSES					
Fonctionnement					
		Budgétisé	Réalisé	Disponible	% Réalisé
011	Charges à caractère général	338 693,94 €	324 992,78 €	13 701,16 €	95,95%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 011 650,06 €	980 943,53 €	30 706,53 €	96,96%
023	Virement à la section d'investissement	1 396 475,90 €	- €	1 396 475,90 €	0,00%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	51 009,81 €	45 556,44 €	5 453,37 €	89,31%
65	Autres charges de gestion courante	248 275,39 €	116 590,49 €	131 684,90 €	46,96%
66	Charges financières (intérêts d'emprunts)	118 000,00 €	57 600,00 €	60 400,00 €	48,81%
67	Charges spécifiques (Annulation de titres sur exercices antérieurs)	54 065,91 €	- €	54 065,91 €	-
TOTALUX		3 218 171,01 €	1 525 683,24 €	1 692 487,77 €	47,41%
Investissement					
		Budgétisé	Réalisé	Disponible	% Réalisé
001	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
040	Opération d'ordre de transfert entre sections (Reprise des subventions au compte de résultat)	12 091,00 €	12 091,00 €	0,00 €	100,00%
041	Opérations patrimoniales (Résorption d'avances sur marchés de travaux)	640 216,00 €	127 199,81 €	513 016,19 €	19,87%
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-
16	Emprunts et dettes assimilées (pas de capital remboursé en 2025 sur les emprunts)	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	0,00%
20	Immobilisations incorporelles (Etudes Maison du Parc)	244 186,52 €	161 948,61 €	82 237,91 €	66,32%
204	Subventions d'équipement versées	9 269,00 €	0,00 €	9 269,00 €	0,00%
21	Immobilisations corporelles (Matériel informatique, signalétique Voie du Liron)	50 989,37 €	18 885,69 €	32 103,68 €	37,04%
23	Immobilisations en cours (Travaux Maison du Parc)	5 789 481,48 €	1 601 390,96 €	4 188 090,52 €	27,66%
45810X	Opérations sous mandat (Travaux LIFE Abeilles sauvages)	289 765,60 €	85 212,31 €	204 553,29 €	29,41%
TOTALUX		7 055 998,97 €	2 006 728,38 €	5 049 270,59 €	28,44%

RECETTES					
Fonctionnement					
		Budgété	Liquidé	Disponible	% Réalisé
013	Atténuation de charges	0,00 €	388,74 €	-388,74 €	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (Reprise de subventions au compte de résultat)	12 091,00 €	12 091,00 €	0,00 €	100,00%
70	Produits des services, du domaine et vente directe	0,00 €	12,00 €	-12,00 €	-
74	Dotations, subventions et participations	1 698 711,23 €	1 584 018,04 €	114 693,19 €	93,25%
75	Autres produits de gestion courante (Subv. AEAG et MSA, Subventions LIFE, Cotisations Marque Valeurs Parc)	20 250,00 €	54 834,97 €	-34 584,97 €	270,79%
77	Produits spécifiques (Reversement indu Centre de gestion)	0,00 €	3 630,38 €	-3 630,38 €	-
TOTAL AVANT REPRISE DES RESULTATS		1 731 052,23 €	1 654 975,13 €	76 077,10 €	95,61%
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 487 118,78 €	1 487 118,78 €	0,00 €	100,00%
TOTAL GLOBAL		3 218 171,01 €	3 142 093,91 €	76 077,10 €	97,64%
Investissement					
		Budgété	Liquidé	Disponible	% Réalisé
021	Virement de la section de Fonctionnement	1 396 475,00 €	0,00 €	1 396 475,00 €	0,00%
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	51 009,81 €	45 556,44 €	5 453,37 €	89,31%
041	Opérations patrimoniales (Résorption d'avances sur marchés de travaux)	640 216,00 €	127 199,81 €	513 016,19 €	19,87%
10	Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA)	7 225,37 €	7 024,55 €	200,82 €	97,22%
13	Subventions d'investissement (Solde subvention DREAL Sentier Voie du Liron)	22 350,00 €	35 156,52 €	-12 806,52 €	157,30%
16	Emprunts et dettes assimilées	2 801 284,92 €	0,00 €	2 801 284,92 €	0,00%
45820X	Opérations sous mandat	289 765,60 €	654,50 €	289 111,10 €	0,23%
TOTAL AVANT REPRISE DES RESULTATS		5 208 326,70 €	215 591,82 €	4 992 734,88 €	4,14%
01	Solde d'exécution de la section d'inv. reporté	1 847 671,37 €	1 847 671,37 €	0,00 €	100,00%
TOTAL GLOBAL		7 055 998,07 €	2 063 263,19 €	4 992 734,88 €	29,24%

Il est donc proposé au Comité syndical de :

1°) Donner acte à l'ordonnateur du syndicat mixte Pnr Médoc de la présentation faite du compte administratif 2025 du syndicat ;

2°) Constater les identités de valeurs de ce document avec les indications du compte de gestion 2025 :

- au report à nouveau ;
- au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- aux débits et aux crédits à titre budgétaire ;

3°) Constater les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 107 625,88 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser : 10 113,00 €
- Solde négatif des RAR : - 97 512,88 €

4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 055 998,97 €	3 218 171,01 €	10 274 169,98 €
Recettes nettes	2 063 263,19 €	3 142 093,91 €	5 205 357,10 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	7 055 998,97 €	3 218 171,01 €	10 274 169,98 €
Dépenses nettes	2 006 728,38 €	1 525 683,24 €	3 532 411,62 €
RESULTATS BUDGETAIRES			
Excédent	56 534,81 €	1 616 410,67 €	1 672 945,48 €
Déficit			

5°) Approuver le compte administratif du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

1°) Donner acte à l'ordonnateur du syndicat mixte Pnr Médoc de la présentation faite du compte administratif 2025 du syndicat ;

2°) Constater les identités de valeurs de ce document avec les indications du compte de gestion 2025 :

- au report à nouveau ;
- au résultat d'exploitation de l'exercice ;
- au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie ;
- aux débits et aux crédits à titre budgétaire ;

3°) Constater les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 107 625,88 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser : 10 113,00 €
- Solde négatif des RAR : - 97 512,88 €

4°) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	7 055 998,97 €	3 218 171,01 €	10 274 169,98 €
Recettes nettes	2 063 263,19 €	3 142 093,91 €	5 205 357,10 €
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales €	7 055 998,97 €	3 218 171,01 €	10 274 169,98 €
Dépenses nettes	2 006 728,38 €	1 525 683,24 €	3 532 411,62 €
RESULTATS BUDGETAIRES			
Excédent	56 534,81 €	1 616 410,67 €	1 672 945,48 €
Déficit			

5°) Approuver le compte administratif du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2025.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 04 Mars 2026

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 66

Aujourd'hui, le quatre du mois de Mars de l'An Deux Mil Vingt-six à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Foyer Polyvalent à Castelnau Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 26 février 2026.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MARCHAND – J. NICAISE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU – M. FONMARTY – G. LARRUE – C. COLMONT-DIGNEAU
D. QUETEL – I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT– E. ARRIGONI – D. DEYRES – JJ. MAURIN – A. TEIXEIRA – C. LAGARDE –
W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. HOAREAU -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. PIERRARD – P. GRYNFELTT – M. POUHEY – B. CARRILLON – Th. PETIT –
JC. PREVOSTEAU

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST MEDARD EN JALLES :

- **LE TAILLAN MEDOC :**

- **ST AUBIN DU MEDOC :** P. CLINQUART

Pouvoir (7) :

- B. SAVIN pouvoir à A. PIERRARD (1)
- S. POINEAU à A. PIERRARD (1)
- Th. TRIJOULET à V. LENOIR (1)
- M. POUHEY à A. PIERRARD (1)

- B. DE FRANCOIS à N. GUILBAULT (1)
- M. SAINTOUT à B. CARRILLON (1)
- G. CUYPERS à A. PIERRARD (1)

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 66
 Présents : 33 + présents
 Suffrages exprimés : 50, 988
 Pour : 50, 988 ✓
 Contre : 2 - D. Hoareau /
 Abstention : P. Dedieu - Belin

A. G. Larue
 des membres du syndicat mixte ;

Adoption du Budget primitif 2026

VU le code général des collectivités territoriales ;
 VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
 VU le rapport d'orientation budgétaire examiné et débattu lors de la séance du Comité Syndical du 5 février 2026 ;
 VU la délibération du 5 février 2026 relative à la fixation des cotisations

Après avoir donné lecture du projet du Budget Principal pour l'exercice 2026, chapitre par chapitre, selon une présentation par nature, le Président précise que ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses selon le détail suivant :

- **Section Fonctionnement**

Budget Principal **3 283 223,94 €**

- **Section Investissement**

Budget Principal **5 036 213,67 €**
 Dont Opérations sous mandat (LIFE) : 122 668,22 €

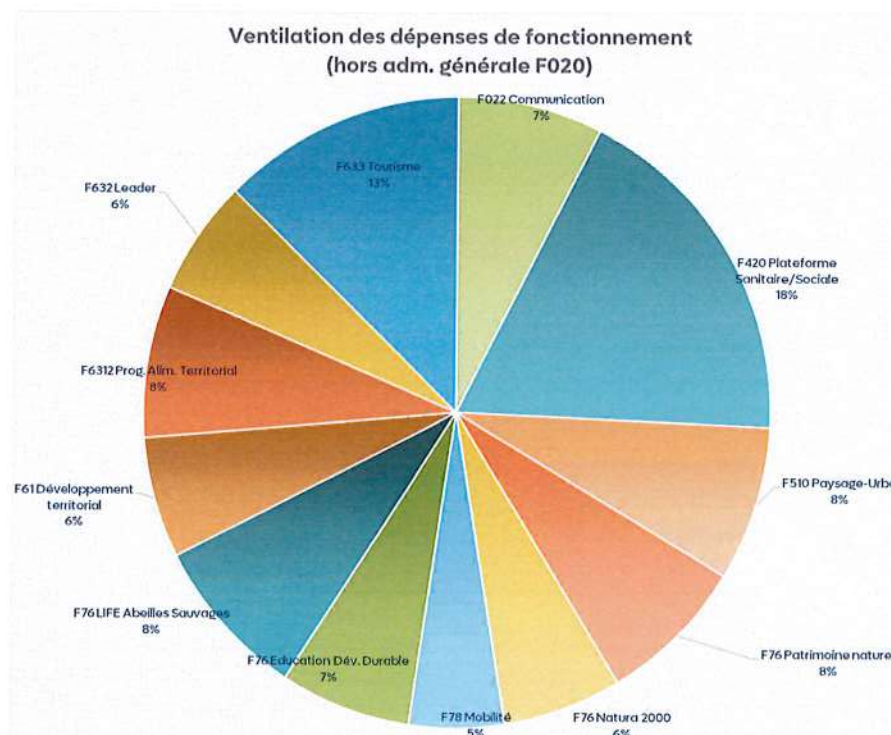
➤ **FONCTIONNEMENT**

BP2026- FONCTIONNEMENT - REPARTITION PAR CHAPITRES							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Intitulé	2025	2026	Chapitre	Intitulé	2025	2026
11	Charges à caractère général (incluant les actions)	329 980,94 €	270 416,17 €	R 002	Résultat de fonctionnement reporté ¹	1 487 118,78 €	1 575 432,60 €
				012	Remboursement sur charges de personnels	0,00 €	0,00 €
012	Charges de personnels	1 003 250,06 €	993 648,60 €	74	Cotisation Région	399 000,00 €	399 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	113 388,39 €	126 189,80 €		Autres Subventions Région (programme d'actions...)	134 192,10 €	165 037,96 €
66	Charges financières	120 000,00 €	91 700,00 €		Cotisation Département	190 800,00 €	155 000,00 €
67	Charges spécifiques - Annulation de titres sur exercices antérieurs	54 065,91 €	0,00 €		Autres Subventions Département (programme d'actions...)	1 410,00 €	0,00 €
041	Dotations aux amortissements et provisions	51 009,81 €	40 000,00 €		Cotisation et Dotations Communautés de communes	424 973,00 €	452 681,00 €
					Dotations et participations Cotisation Bordeaux Métropole	45 600,00 €	45 600,00 €
					Dotations et participations Etat	180 340,33 €	238 757,00 €
					Dotations et participations Cotisations Communes et Villes-Portes	41 926,00 €	166 700,40 €
023	Virements à la section d'investissement	1 384 384,90 €	1 761 269,37 €		Dotations et participations Europe	130 469,80 €	67 064,98 €
					75	Dotations et participations Autres (AEAG, Contributions diverses)	20 250,00 €
				77	Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €
TOTAL		3 056 080,01 €	3 283 223,94 €	TOTAL		3 056 080,01 €	3 283 223,94 €

➤ INVESTISSEMENT

BP 2026 - INVESTISSEMENT - REPARTITION DES DEPENSES PAR CHAPITRES					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Intitulé	2026	Chapitre	Intitulé	2026
			01	Solde d'investissement reporté	56 534,81 €
041	Opérations patrimoniales (Avances versées sur marchés de travaux)	440 000,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	1 761 269,37 €
16	Emprunts et dettes assimilées (Capital à rembourser)	0,00 €	041	Opérations patrimoniales (remboursement des avances versées sur marchés de travaux)	440 000,00 €
20	Immobilisations incorporelles (Frais d'études pour le projet de Maison du Parc)	90 000,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserve (couverture du besoin de financement de la section INV) + FCTVA	48 203,44 €
204	Subventions d'investissement versées	0,00 €	13	Subventions d'investissement à recevoir	1 399 774,83 €
21	Immobilisations corporelles (Matériels divers, Jardin favorable aux pollinisateurs sur le site de la Maison du Parc)	95 000,00 €			
23	Immobilisations en cours (Travaux Maison du Parc)	4 180 919,57 €	28	Amortissement	40 000,00 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (Projet Maison du Parc)	1 157 650,00 €
4581	Opérations sous mandat (LIFE)	122 668,22 €	4582	Opérations sous mandat (LIFE)	122 668,22 €
TOTAL		4 928 587,79 €	TOTAL		5 026 100,67 €
Restes à réaliser		107 625,88 €	Restes à réaliser		10 113,00 €
TOTAL + RAR		5 036 213,67 €	TOTAL + RAR		5 036 213,67 €

➤ REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR FONCTIONS



Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le budget primitif 2026 du syndicat mixte présenté en nature au niveau du chapitre, en fonctionnement et en investissement, pour un montant de 3 283 223,94 € en section de fonctionnement et 5 036 213,67 € en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'approuver le budget primitif 2026 du syndicat mixte présenté en nature au niveau du chapitre, en fonctionnement et en investissement, pour un montant de 3 283 223,94 € en section de fonctionnement et 5 036 213,67 € en section d'Investissement.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 04 Mars 2026

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 66

Aujourd'hui, le quatre du mois de Mars de l'An Deux Mil Vingt-six à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Foyer Polyvalent à Castelnau Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 26 février 2026.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MARCHAND – J. NICAISE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU – M. FONMARTY – G. LARRUE – C. COLMONT-DIGNEAU
D. QUETEL – I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT– E. ARRIGONI – D. DEYRES – JJ. MAURIN – A. TEIXEIRA – C. LAGARDE –
W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. HOAREAU -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. PIERRARD – P. GRYNFELTT – M. POUHEY – B. CARRILLON – Th. PETIT –
JC. PREVOSTEAU

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST MEDARD EN JALLES :

- **LE TAILLAN MEDOC** :

- **ST AUBIN DU MEDOC** : P. CLINQUART

Pouvoir (7) :

- B. SAVIN pouvoir à A. PIERRARD (1)
- S. POINEAU à A. PIERRARD (1)
- Th. TRIJOULET à V. LENOIR (1)
- M. POUHEY à A. PIERRARD (1)

- B. DE FRANCOIS à N. GUILBAULT (1)
- M. SAINTOUT à B. CARRILLON (1)
- G. CUYPERS à A. PIERRARD (1)

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 66
Présents : 33 + 105
Suffrages exprimés : 54, 105
Pour : 54, 105
Contre : 0
Abstention : 0

Approbation du compte de gestion 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;

VU le compte de gestion de l'exercice 2025 ;

Considérant le budget primitif de l'exercice 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Considérant que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées par le Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc du 01 janvier 2025, jusqu'au 31 décembre 2025 ;

2°) – statuant sur l'exécution du budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc pour l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Il est proposé au Comité syndical :

- **D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc, dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur près le Service de Gestion Comptable de Pauillac, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur**

Après délibération, le Comité syndical décide :

- **D'approuver le compte de gestion du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Médoc, dressé pour l'exercice 2025 par le Receveur près le Service de Gestion Comptable de Pauillac, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC

Séance Ordinaire du : 04 Mars 2026

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 66

Aujourd'hui, le quatre du mois de Mars de l'An Deux Mil Vingt-six à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Foyer Polyvalent à Castelnau Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 26 février 2026.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MARCHAND – J. NICAISE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU – M. FONMARTY – G. LARRUE – C. COLMONT-DIGNEAU
D. QUETEL – I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT– E. ARRIGONI – D. DEYRES – JJ. MAURIN – A. TEIXEIRA – C. LAGARDE –
W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. HOAREAU -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. PIERRARD – P. GRYNFELTT – M. POUHEY – B. CARRILLON – Th. PETIT –
JC. PREVOSTEAU

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST MEDARD EN JALLES :

- **LE TAILLAN MEDOC** :

- **ST AUBIN DU MEDOC** : P. CLINQUART

Pouvoir (7) :

- B. SAVIN pouvoir à A. PIERRARD (1)

- S. POINEAU à A. PIERRARD (1)

- Th. TRIJOULET à V. LENOIR (1)

- M. POUHEY à A. PIERRARD (1)

- B. DE FRANCOIS à N. GUILBAULT (1)

- M. SAINTOUT à B. CARRILLON (1)

- G. CUYPERS à A. PIERRARD (1)

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 66
Présents : 33 + 4 nouveaux
Suffrages exprimés : 54, 1050
Pour : 54, 1050
Contre : 0
Abstention : 0

Délégations au Président durant la période transitoire

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional Médoc, notamment l'article 9 ;

VU la délibération du Comité syndical du 13 octobre 2020 portant délégation au Bureau ;

VU la délibération du Comité syndical du 13 octobre 2020 portant délégation du Comité syndical au Président ;

Considérant qu'aux termes des statuts du syndicat, le Comité syndical peut déléguer une partie de ses attributions au Bureau et au Président, à l'exception :

- Du vote du Budget ;
- De l'approbation du compte administratif ;
- Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée du Syndicat ;
- De l'adhésion du Syndicat à un établissement public ;
- Des dispositions portant orientations en matière d'aménagement à l'échelle du territoire syndical ;

Considérant qu'en vue d'assurer la bonne marche de l'administration syndicale durant la période de transition suivant la tenue du 1^{er} tour des élections municipale et jusqu'au renouvellement du Bureau du Parc, il est proposé de donner au Président des délégations supplémentaires durant cette période afin :

1. D'approuver les audits des candidats à la marque Valeurs Parc, de décider l'attribution de la marque Valeurs Parc, de signer les conventions avec les marqués et la fixation du montant des cotisations des marqués ;
2. De prendre toute décision et signer tout document concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat, marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des attributions dévolues à la Commission d'appels d'offres et aux jurys de concours ;
3. De prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à l'achèvement et à la réception des travaux de la Maison du Parc ;

Il est proposé au Comité syndical :

- De donner délégation au Président, durant la période transitoire suivant la tenue du 1^{er} tour des élections municipale et jusqu'au renouvellement du Bureau du Parc, les délégations supplémentaires suivantes, afin :
 - D'approuver les audits des candidats à la marque Valeurs Parc, de décider l'attribution de la marque Valeurs Parc, de signer les conventions avec les marqués et la fixation du montant des cotisations des marqués ;
 - De prendre toute décision et signer tout document concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat, marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des attributions dévolues à la Commission d'appels d'offres et aux jurys de concours ;

- De prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs des travaux de la Maison du Parc ;
- De décider que le Président rendra compte des décisions prises en vertu de cette délégation lors du prochain comité syndical.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide :

- De donner délégation au Président, durant la période transitoire suivant la tenue du 1^{er} tour des élections municipale et jusqu'au renouvellement du Bureau du Parc, les délégations supplémentaires suivantes, afin :
 - D'approuver les audits des candidats à la marque Valeurs Parc, de décider l'attribution de la marque Valeurs Parc, de signer les conventions avec les marqués et la fixation du montant des cotisations des marqués ;
 - De prendre toute décision et signer tout document concernant la passation, l'exécution et le règlement des conventions de partenariat, marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite des attributions dévolues à la Commission d'appels d'offres et aux jurys de concours ;
 - De prendre toutes décisions et signer tous documents relatifs à l'achèvement et à la réception des travaux de la Maison du Parc ;
- De décider que le Président rendra compte des décisions prises en vertu de cette délégation lors du prochain comité syndical.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 04 Mars 2026

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 66

Aujourd'hui, le quatre du mois de Mars de l'An Deux Mil Vingt-six à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Foyer Polyvalent à Castelnau Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 26 février 2026.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MARCHAND – J. NICAISE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU – M. FONMARTY – G. LARRUE – C. COLMONT-DIGNEAU
D. QUETEL – I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT– E. ARRIGONI – D. DEYRES – JJ. MAURIN – A. TEIXEIRA – C. LAGARDE –
W. BATAILLEY – L. MONTILLAUD – D. HOAREAU -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. PIERRARD – P. GRYNFELTT – M. POUHEY – B. CARRILLON – Th. PETIT –
JC. PREVOSTEAU

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST MEDARD EN JALLES :

- **LE TAILLAN MEDOC** :

- **ST AUBIN DU MEDOC** : P. CLINQUART

Pouvoir (7) :

- B. SAVIN pouvoir à A. PIERRARD (1)
- S. POINEAU à A. PIERRARD (1)
- Th. TRIJOULET à V. LENOIR (1)
- M. POUHEY à A. PIERRARD (1)

- B. DE FRANCOIS à N. GUILBAULT (1)
- M. SAINTOUT à B. CARRILLON (1)
- G. CUYPERS à A. PIERRARD (1)

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 66
 Présents : 33 + voisins
 Suffrages exprimés : 52,027
 Pour : 52,027
 Contre : 0
 Abstention : 2 (D. Hoocheur /
 P. Dedieu - Béruit)

Contrat de Parc avec la Région Nouvelle-Aquitaine – Approbation du programme d’actions pour l’année 2026

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L4211-1 et L4221-1 ;

- VU le code de l’environnement, notamment ses articles L333-1 à L333-3 et R333-1 à R333-16 ;
- VU le décret n° 2019-512 du 24 mai 2019 portant classement du Parc naturel régional Médoc ;
- VU la délibération n°2018.22.CD en date du 28 juin 2018 du Conseil départemental de la Gironde approuvant la charte du Parc naturel régional Médoc ;
- VU la délibération n°2018.1934 en date du 22 octobre 2018 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant la charte du Parc naturel régional Médoc ;
- VU la délibération n°2019.1021.SP du 9 juillet 2019 relative à la feuille de route « Néo Terra » pour accélérer et accompagner la transition environnementale en Nouvelle-Aquitaine ;
- VU la délibération n°2022.2190.SP en date du 15 décembre 2022 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant la stratégie régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;
- VU la délibération du Comité syndical du 10 juillet 2023 approuvant le contrat de Parc avec la Région Nouvelle-Aquitaine pour la période 2023-2026 ;

Considérant que, dans le cadre de la contractualisation avec la Région Nouvelle-Aquitaine, le Parc naturel régional détermine chaque année son programme d’action sur l’année en cours ;

Considérant la stratégie, les objectifs prioritaires et le programme prévisionnel détaillés dans le contrat de Parc 2023-2026 approuvé par la délibération du 10 juillet 2023 susvisée ;

Considérant le programme des actions projetées pour 2026, qui sont présentées à l’ensemble des membres du Comité Syndical :

Mesure	Projet / Action	Dépense prévisionnelle incluant Ingénierie	Partenaires financiers
110	Patrimoine naturel Chiroptères, Lagunes, Espèces exotiques envahissantes Actions d’inventaire, de sensibilisation et d’information	2 700,00 €	Région, DREAL
123	Développement de l’agroécologie Actions d’information et de sensibilisation - promotion des pratiques agricoles favorables à la biodiversité Ateliers "bouts de parcelles" avec la chambre d’agriculture Concours "Prairies et parcours" Concours de l’agroforesterie	10 200,00 €	Région, DREAL, Agence de l’eau
124	Education à l’environnement et au développement durable Programmation des Zones humides au fil des saisons - édition 2026	11 600,00 €	Région, Agence de l’eau, DREAL

	Education à l'environnement et au développement durable Les Echappées éducatives 2026 - Cycles découverte	14 250,00 €	de l'eau, DREAL
222	Education à l'environnement et au développement durable Les Echappées éducatives 2026 - Cycle sur l'alimentation	2 250,00 €	Région, DRAAF
212	Marque Valeurs Parc Actions de valorisation et de communication Animation du réseau Marque Vin Grand Pique-Nique	9 300,00 €	Région
232	"Une seule santé" Formation et production d'outils de prévention	6 700,00 €	Région
331 et 332	Tourisme durable Journée des Offices du tourisme Maintenance et promotion de l'appli "Mon Médoc" Réalisation de topoguides Maintenance des bornes de réparation vélos	26 100,00 €	Région
	TOTAL	83 100,00 €	

Considérant que le financement dudit programme d'actions 2026 fera l'objet d'un conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Considérant que ce programme n'inclut pas les actions à réaliser dans le cadre du programme LIFE Abeilles sauvages et du programme NATURA 2000, qui font l'objet d'un financement multi-partenarial distinct à hauteur respectivement de 86% et 80% ;

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'approuver le programme d'actions du Parc naturel régional Médoc pour 2026,
- D'autoriser Le Président ou son représentant à solliciter des partenaires institutionnels, en particulier la Région Nouvelle-Aquitaine, les aides disponibles pour le financement dudit programme d'actions ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute convention de financement et plus généralement tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

Il sera donc proposé au Comité Syndical :

- **D'approuver le programme d'actions du Parc naturel régional Médoc pour 2026,**
- **D'autoriser Le Président ou son représentant à solliciter des partenaires institutionnels, en particulier la Région Nouvelle-Aquitaine, les aides disponibles pour le financement dudit programme d'actions ;**
- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toute convention de financement et plus généralement tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,

Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

**DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION
DU PARC NATUREL REGIONAL MEDOC**

Séance Ordinaire du : 04 Mars 2026

Le nombre de Délégués Syndicaux en exercice est de 66

Aujourd'hui, le quatre du mois de Mars de l'An Deux Mil Vingt-six à 18h, le Comité syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional Médoc s'est réuni en séance ordinaire, à la Salle Foyer Polyvalent à Castelnau Médoc sur convocation de Monsieur Henri SABAROT, Président en exercice, envoyée le 26 février 2026.

PRESENTS A LA SEANCE

Pour les Communautés de Communes :

CdC MEDOC ATLANTIQUE : P. MARCHAND – J. NICAISE – Y. BARREAU – V. CHAMBAUD – B. LOMBRIL - F. LAPORTE

CdC MEDOC ESTUAIRE : JB. BARBIER – F. AURIER – D. FEDIEU – M. FONMARTY – G. LARRUE – C. COLMONT-DIGNEAU
D. QUETEL – I. HUGON -

CdC LA MEDULLIENNE : P. DEDIEU-BENOIT – E. ARRIGONI – D. DEYRES – JJ. MAURIN – A. TEIXEIRA – C. LAGARDE –
W. BATAILLEY – L. MONTILAUD – D. HOAREAU -

CdC MEDOC CŒUR DE PRESQU'ILE : A. PIERRARD – P. GRYNFELTT – M. POUHEY – B. CARRILLON – Th. PETIT –
JC. PREVOSTEAU

Pour les autres Collèges :

REGION NOUVELLE- AQUITAINE : H. SABAROT – V. LENOIR -

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE :

BORDEAUX METROPOLE :

BLANQUEFORT : B. FARENIAUX -

EYSINES : S. TOURNERIE

PAREMPUYRE : N. GUILBAULT

ST MEDARD EN JALLES :

- **LE TAILLAN MEDOC :**

- **ST AUBIN DU MEDOC** : P. CLINQUART

Pouvoir (7) :

- B. SAVIN pouvoir à A. PIERRARD (1)

- S. POINEAU à A. PIERRARD (1)

- Th. TRIJOLET à V. LENOIR (1)

- M. POUHEY à A. PIERRARD (1)

- B. DE FRANCOIS à N. GUILBAULT (1)

- M. SAINTOUT à B. CARRILLON (1)

- G. CUYPERS à A. PIERRARD (1)

LA SEANCE EST OUVERTE

Membres en exercice : 66
 Présents : 33 + 1050
 Suffrages exprimés : 54, 1050
 Pour : 54, 1050 .
 Contre : 0
 Abstention : 0

Affectation des résultats de l'exercice 2025

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU le budget primitif de l'exercice 2025 ;
VU le compte de gestion de l'exercice 2025 ;

Considérant que suite au vote du compte administratif 2025, il est nécessaire de procéder à l'affectation du résultat du dernier exercice ;

Considérant les résultats du compte administratif 2025 à la clôture ;

Exercice 2025 - Résultat de clôture et proposition d'affectation		
Résultat de la section de fonctionnement à affecter		
	Résultat de l'exercice :	129 291,89
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 002 du CA) :	1 487 118,78
	Part affectée à l'investissement (1068 n-1) :	,00
	<i>Résultat de clôture à affecter :</i>	1 616 410,67
Besoin réel de financement de la section d'investissement		
	Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	-1 791 136,56
	Résultat reporté de l'exercice antérieur (ligne 001 du CA) :	1 847 671,37
	<i>Résultat comptable cumulé :</i>	56 534,81
	Dépenses d'investissement engagées non mandatées :	107 625,88
	Recettes d'investissement restant à réaliser :	10 113,00
	<i>Solde des restes à réaliser :</i>	-97 512,88
	<i>Besoin (-) ou Excédent (+) réel de financement</i>	-40 978,07
Affectation du résultat de la section de fonctionnement		
	Résultat excédentaire	
	En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068)	40 978,07
	En dotation complémentaire en réserve : (recette budgétaire au compte R 1068)	
	SOUS TOTAL (1068)	40 978,07
	En excédent reporté à la section de fonctionnement	1 575 432,60
	Total :	1 616 410,67

Considérant le solde d'exécution positif en section de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement engagées non mandatées : 107 625,88 €
- Recettes d'investissement restant à réaliser : 10 113,00 €
- Solde négatif des RAR : - 97 512,88 €

Considérant que le solde d'exécution positif de la section d'investissement fixé à 56 534,81 € cumulé au solde négatif des restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de la section d'investissement de 40 978,07 € ;

Considérant la nécessité d'affecter le résultat net excédentaire de la section de fonctionnement prioritaire du besoin de financement et la proposition d'affecter l'excédent restant au financement de la section de fonctionnement selon le tableau suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	1 575 432,60		56 534,81
			R 1068 couverture du besoin réel de financement
			40 978,07

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- D'affecter le résultat de fonctionnement du dernier exercice du syndicat mixte selon le tableau suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	1 575 432,60		56 534,81
			R 1068 couverture du besoin réel de financement
			40 978,07

- D'inscrire le montant de 40 978,07 € en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068).

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'affecter le résultat de fonctionnement du dernier exercice du syndicat mixte selon le tableau suivant :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 001 : solde d'exécution	R 001 solde d'exécution
	1 575 432,60		56 534,81
			R 1068 couverture du besoin réel de financement
			40 978,07

- D'inscrire le montant de 40 978,07 € en couverture du besoin réel de financement dégagé à la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068).

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Henri SABAROT.



Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication/de son affichage.